

Règlement des langues transversales LLSH 2017-2018

1. Choix de la langue et du niveau

Langues proposées : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien.

Les cours ont lieu de 17h30 à 19h30, du lundi au jeudi.

Votre choix de langue et de niveau vous engage pour les deux semestres de l'année universitaire.

Modules de niveaux proposés :

	Niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues					
allemand	Débutant	A1	A2	B1	B2	
anglais			A2	B1	B2	C1/C2
arabe	Débutant	A1	A2			
chinois	Débutant	A1	A2			
espagnol	Débutant	A1	A2	B1	B2	C1/C2
italien	Débutant	A1	A2	B1	B2	C1/C2

Première inscription : Dans quel groupe de niveau dois-je m'inscrire ?

- Si vous avez passé des évaluations de votre niveau dans le Cadre Européen Commun (au lycée ou ailleurs), vous pouvez vous baser sur le résultat de celles-ci.
- Si vous avez étudié la langue pendant votre scolarité en tant que :
 - LV1 : vous devez aller dans le niveau B1, ou supérieur si vous aviez des très bons résultats ;
 - LV2 : vous devez aller dans le niveau A2, ou supérieur si vous aviez des très bons résultats ;
 - LV3 : vous devez aller dans le niveau A1, ou supérieur si vous aviez des très bons résultats ;
- Si vous n'avez jamais étudié la langue, vous devez aller dans le niveau Débutant.

NB : Pour les étudiants en Licence d'Histoire, un niveau minimum B1 est exigé pour la LV1 autre que l'Anglais.

Vous vous inscrirez en semaine 37 du 11 au 15 septembre 2017 selon la procédure qui vous sera indiquée en période de pré-rentree. Il faudra vous munir de vos relevés de notes de l'année précédente (bac ou universitaires).

Etudiants de L2 ou L3 et redoublants

Si vous avez déjà suivi un module de langues transversales, le choix du niveau se fera en fonction de la note obtenue l'an dernier (note moyenne des 2 semestres, ou note du semestre si vous avez suivi un seul semestre), selon les règles suivantes :

note obtenue l'an dernier	situation cette année
11 ou plus	vous devez passer au niveau supérieur
moins de 11	vous restez au même niveau

NB : Si vous êtes déjà dans le niveau C1, vous pouvez y rester deux ans quel que soit votre résultat (ou bien sûr choisir une autre langue à un autre niveau).

Etudiants étrangers

Les étudiants étrangers qui ont suivi leur scolarité dans leur pays d'origine et/ou dans leur langue maternelle, ne peuvent s'inscrire dans les cours de cette langue.

Etudiants de Master

Les mêmes principes qu'en licence sont appliqués pour le choix du niveau et, si vous avez déjà suivi un module de langues transversales, pour le passage au niveau supérieur.

Etudiants venant d'une **licence LLCER** : Si vous souhaitez choisir la langue étudiée en licence, vous devez obligatoirement vous inscrire au niveau C1 (à l'exclusion du parcours bi-national)

2. Inscription dans les modules du 2^{ème} semestre

Au deuxième semestre, les étudiants s'inscriront dans le même module qu'au 1^{er} semestre, directement via les Inscriptions Pédagogiques (IP), avant le début des cours. S'ils n'ont pas eu de cours de langue au 1^{er} semestre, le choix du module se fait selon les modalités indiquées pour le 1^{er} semestre.

Il est impossible de commencer une langue au niveau débutant au 2^{ème} semestre.

3. Changements de groupe

Les changements de groupe doivent intervenir dans les deux premières semaines de cours.

Si l'enseignant constate que le niveau de l'étudiant est nettement inférieur ou supérieur à celui du module dans lequel il est inscrit, ce dernier devra changer de groupe. Pour changer de groupe l'étudiant doit avoir l'autorisation des deux enseignants (du groupe de départ et du groupe d'arrivée).

Les changements de groupe pour cause de chevauchement d'emploi du temps doivent être justifiés auprès du secrétariat.

4. Contrôle des connaissances

Première session : Contrôle continu (au moins deux notes).

Deuxième session (Session de rattrapage en juin) : Examen écrit (2h maxi) ou oral.

Etudiants Dispensés d'Assiduité (fournir l'attestation de dispense d'assiduité) : Examen terminal en fin de semestre.

"Exception : si un enseignant de nationalité étrangère se trouve dans l'impossibilité d'assurer une session de rattrapage pour des raisons administratives, une autre modalité de contrôle sera prévue en accord avec le responsable des Langues Transversales."

5. Assiduité et absences

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant responsable de l'enseignement sur présentation de justificatifs.

5.1 Dispense d'assiduité

Les étudiants ayant des contraintes personnelles incompatibles avec un cursus de formation en présentiel peuvent demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité. Les étudiants doivent compléter le formulaire de demande spécifique pour les Langues Transversales et sont tenus de fournir toutes les pièces justificatives demandées en original.

La dispense d'assiduité prend effet à compter de la date de signature du responsable pédagogique. Le dépôt de la demande ne vaut pas autorisation d'absence ni régularisation d'absence(s) antérieures(s).

5.2. Impact des absences aux examens

Absence justifiée à une épreuve de contrôle continu (il appartient à l'enseignant responsable de l'enseignement d'apprécier le motif invoqué par l'étudiant pour se prononcer sur la nature de l'absence) => neutralisation de l'épreuve dans le calcul de la moyenne ou organisation d'une nouvelle épreuve, au choix de l'enseignant.

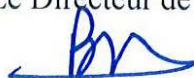
Absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu => défaillant

Absence justifiée/injustifiée à une épreuve de contrôle terminal (épreuve pour dispensés d'assiduité ou session de rattrapage) => défaillant

**Contact secrétariat : langues-transversales.llsh@univ-smb.fr
Service de Scolarité UFR LLSH – Accueil Bâtiment 2**

Certifié conforme aux délibérations du Conseil plénier de l'UFR LLSH du 29.06.2017

Le Directeur de l'UFR LLSH,



Pascal BOUVIER,

Université
Savoie Mont Blanc
U.F.R. LETTRES, LANGUES
SCIENCES HUMAINES
Rue Sergent Jacques Revel
JACOB-BELLECOMBETTE - B.P. 1194
73011 CHAMBERY CEDEX